

Image not found or type unknown



parking sur partie commune réservé à certain

Par **mynaloo**, le **18/11/2010** à **16:48**

Bonjour,

ma mère est propriétaire d'un appartement qu'elle a mis en location, le règlement de copropriété stipule que le stationnement dans la cour commune est réservé à une place par copropriétaire occupant.

ce qui veut dire que le locataire ne peut pas s'y garer. N'est-ce pas une clause abusive ?
peux-t'on restreindre l'usage de la cour à certains et pas à d'autres ?

merci